	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 septembre 2024	N° 2024-520

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :


M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Andréa KISS le 26 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD le 27 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2024	Délibération
	Direction administrative et financière - Pôle ter Ouest Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2024-520

**SAINT MEDARD EN JALLES - MERIGNAC - Opération d'intérêt métropolitain (OIM)
Bordeaux Aéroport - Requalification des avenues de Mazeau, Touban et Pagnot -
Arrêt du bilan de la concertation - Décision - Approbation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Sur le territoire de l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroport, Bordeaux Métropole porte un programme important d'espaces publics qui vise à requalifier et à renforcer le maillage viaire existant et à proposer des solutions alternatives à l'usage de l'automobile (développer l'attractivité du réseau de transports en commun, aménager un réseau pour les mobilités douces, favoriser le covoiturage par l'aménagement d'infrastructures dédiées) de façon à mieux répartir les flux et à diminuer les phénomènes de congestion. Le renforcement maîtrisé du réseau viaire consiste en partie en la réalisation d'aménagements ou de requalifications de voiries dont font partie les avenues Mazeau/Touban/Pagnot (secteur Nord Aéroport/quartier Drolin) permettant au flux de transit de contourner le périmètre de l'OIM et ainsi soulager le Boulevard Technologique. Le projet prévoit la requalification (y compris carrefours et la création d'une voie verte) des avenues de Mazeau, Touban et Pagnot Sud sur environ 3,5 km en cumulé (entre l'avenue de Capeyron et l'avenue Marcel Dassault) et le déploiement d'aménagements en faveur des mobilités douces (cycliste et piéton) sur l'avenue Pagnot Nord.

Les communes de Saint-Médard-en-Jalles et Mérignac souhaitent engager ce projet de requalification. Il est inscrit dans les fiches action n°33 et n°9 (OIM Bordeaux Aéroport - requalification de la liaison Capeyron/Marcel Dassault) du contrat de co-développement 2024-2027 des communes de Mérignac et Saint-Médard-en-Jalles, adopté en Conseil de Métropole du 01 décembre 2023 (délibération n°2023-595).

Conformément aux dispositions des articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, une concertation réglementaire a été organisée du 28 juin 2021 au 26 avril 2024. Il convient maintenant d'en tirer le bilan.

1 – Rappel des éléments de contexte de l'opération

L'OIM Bordeaux Aéroport, engagée depuis 2015, figure parmi les territoires prioritaires de développement économique de Bordeaux Métropole, avec pour double fonction de contribuer à l'attractivité de la Métropole à l'échelle nationale et internationale, en donnant une forte visibilité à ses atouts territoriaux stratégiques et d'être un territoire de valorisation à effet d'entraînement pour toute la Métropole. L'OIM Bordeaux Aéroport s'étend sur 3 458 ha répartis sur quatre communes.

Entourant l'aéroport, l'OIM Bordeaux Aéroparc dispose de divers atouts majeurs : de grandes réserves foncières stratégiques et la présence de grands industriels de la filière aéronautique-spatial-défense, ainsi que des sous-traitants aéronautiques, des Petites et moyennes entreprises (PME) – Petites et moyennes industries (PMI) et des start-up, hébergées notamment par l'agence de développement économique Technowest. Le développement de ce secteur se doit également de trouver un juste équilibre entre la préservation d'espaces naturels de grande qualité écologique et paysagère et l'aménagement de nouveaux terrains à vocation économique.

L'OIM Bordeaux Aéroparc se compose d'une opération d'aménagement, Bordeaux Aéroparc-Aéroport sur 2 500 ha dont les objectifs sont de développer un grand quartier autour de l'aéroport, avec un cadre de travail singulier, desservi par le tram et un bus à haute performance, le développement de la filière d'excellence aéronautique-spatial-défense et la création de 10 000 emplois. Le projet à vocation économique a pour ambitions d'accompagner les acteurs économiques dans leur développement et leur transition environnementale, de valoriser et préserver le paysage, d'apaiser les déplacements et de renouveler les espaces publics. Le développement du projet dépend ainsi étroitement des performances offertes en matière d'accessibilité et des relations établies avec le système de transports en commun de la métropole.

L'opération d'intérêt métropolitain est desservie par quatre échangeurs (9, 10, 11 et 12) de la rocade et est traversée par plusieurs voies structurantes d'agglomération à fort trafic. Cependant, le réseau secondaire et local reste aujourd'hui insuffisant. Actuellement, le secteur est sujet à de fréquents phénomènes de saturation du trafic automobile. Il concentre des problèmes d'accessibilité majeurs avec une véritable difficulté à concilier les flux de transit pendulaires (Nord-Sud entre le Médoc et les zones d'emplois de l'Ouest de l'agglomération, et Est-Ouest entre l'agglomération de Bordeaux et le bassin d'Arcachon) et les flux qui lui sont propres. A ce jour, la seule voie structurante métropolitaine qui traverse le secteur de l'OIM du Nord au Sud est le Boulevard Technologique, parallèle à la rocade. A l'Ouest du Boulevard Technologique, les avenues Mazeau/ Touban/Pagnot, au Nord de l'avenue Marcel Dassault et dans le prolongement de l'avenue de Bellevue sont des voies dont les caractéristiques actuelles (tracé en plan et profil en travers) ne permettent pas un écoulement de trafic important, suffisant et sécuritaire du fait de la vétusté et de l'inadaptation des voies en place.

Ces constats ont conduit Bordeaux Métropole et les communes de Saint-Médard-en-Jalles et Mérignac à projeter la requalification des avenues de Mazeau, Touban et Pagnot dans le cadre du programme global des espaces publics de l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc approuvé en 2019.

Les objectifs de ce programme sont de :

- conforter le réseau viaire pour fluidifier le trafic (requalification des voiries existantes et créations de nouvelles voies)
- proposer des solutions alternatives à l'usage de l'automobile (développer l'attractivité du réseau de transports en commun, aménager un réseau pour les mobilités douces, favoriser le covoiturage par l'aménagement d'infrastructures dédiées)

Le montant des travaux de requalification des avenues de Mazeau, Touban et Pagnot (supérieur à 1,9 M€) a nécessité une concertation réglementaire.

2 - Objectifs du projet

Le projet de requalification des avenues de Mazeau, Touban et Pagnot vise à mieux répartir les flux de transit afin de soulager le phénomène de congestion observé à l'échelle de l'OIM Bordeaux Aéroparc. Le projet a vocation à créer un axe structurant sécurisé pour absorber le trafic entre l'avenue de Capeyron et l'avenue Marcel Dassault et à améliorer la desserte des projets d'aménagement. Il permettra au flux de desserte des entreprises de contourner le périmètre de l'OIM et ainsi soulager le Boulevard Technologique.

Le projet prévoit le réaménagement (y compris carrefours et la création d'une voie verte) des avenues de Mazeau, Touban et Pagnot sur environ 3,5 km en cumulé (entre l'avenue de Capeyron et l'avenue Marcel Dassault) et le déploiement d'aménagements en faveur des

mobilités douces (cyclistes et piétons).

Ainsi, les objectifs poursuivis par le projet de voirie mis à la concertation sont les suivants :

- **Créer un axe métropolitain Nord-Sud** : cet axe aura vocation à accueillir le trafic pendulaire et de transit entre les zones d'habitat du Nord et de l'Ouest en direction des entreprises situées à proximité de la plaque aéroportuaire et en direction du Sud de l'agglomération. Il sera complémentaire au Boulevard Technologique ;
- **Aménager un axe de desserte structurant du projet de l'OIM, des nouveaux quartiers Circuits Drolin et des opérations d'aménagement en cours ou à venir.** Il devra permettre la circulation des bus, des poids lourds, et des véhicules légers sur l'ensemble du linéaire ;
- **Requalifier l'accès Ouest des sites Ariane Group et Safran Céramics ;**
- **Développer un réseau de modes doux** : création d'un axe vert sur l'axe Mazeau-Touban-Pagnot permettant de garantir la continuité des parcours et offrir un aménagement confortable aux cyclistes et aux piétons par la réalisation d'une voie verte continue traitée en allée forestière ;
- **Valoriser le patrimoine végétal existant** : L'axe Mazeau-Touban-Pagnot adopte une figure forestière, et tire parti de sa forte identité en traversée des paysages existants de la forêt Drolin. La structuration végétale de cet axe reposera principalement sur la valorisation du patrimoine arboré existant et sera accompagnée par le paysage des parcelles privées, avec le maintien de part et d'autre de larges reculs non bâtis ;
- **Prendre en compte les enjeux environnementaux et préserver les continuités écologiques** intégrant la réalisation des ouvrages et des aménagements nécessaires ;
- **Améliorer la gestion hydraulique** des voies.

3 – Concertation

3.1 - Modalités

Par délibération n°2021-288 du 21 mai 2021, le Conseil Métropolitain a décidé de l'ouverture de la concertation réglementaire concernant le projet de requalification des avenues de Mazeau, Touban et Pagnot.

La concertation a été ouverte le 28 juin 2021. La publicité s'est faite par voie de presse le 08 juin 2021 dans le journal Sud-Ouest.

Conformément à la délibération du 21 mai 2021, la concertation a pris les formes suivantes :

- Dépôt d'un dossier consultable aux jours et heures d'ouverture au public et d'un registre permettant de consigner les observations du public, aux Mairies de Saint-Médard-en-Jalles et Mérignac ; au Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole et à l'Hôtel de Bordeaux Métropole
- Insertion du même dossier sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<http://participation.bordeaux-metropole.fr/>) et mise en place d'un registre électronique permettant de recueillir les avis et observations du public directement via ce site.
- Tenue de deux réunions publiques de présentation et d'échanges, l'une autour du programme et l'autre des études préliminaires.

Le dossier initial de concertation contenait : la délibération d'ouverture de la concertation, une notice explicative présentant synthétiquement les enjeux liés au projet, les objectifs poursuivis et les caractéristiques principales, ainsi qu'un plan de situation et le registre de la concertation.

En date du 13 mars 2024, les études préliminaires (dossiers et plans) ont été versées au dossier de concertation. La publicité pour le versement de ces éléments complémentaires

s'est faite par voie de presse le 14 mars 2024 dans le journal Sud-Ouest.

Les supports de présentation des réunions publiques 1 et 2 ont été ajoutés, à l'issue de celles-ci, au dossier de concertation.

Deux réunions publiques ont été organisées de manière à associer les habitants, les associations locales et autres personnes concernées :

- Une réunion de présentation du programme s'est tenue le 22 novembre 2021. Cette réunion a rassemblé une dizaine de personnes. Elle avait pour objet de présenter le programme et les grandes orientations du projet.
- Une réunion de présentation des études préliminaires s'est tenue le 29 mars 2024. Cette réunion a rassemblé une trentaine de personnes. Elle avait pour but d'échanger sur le projet et de recueillir l'avis du public, notamment sur les différentes variantes proposées sur l'avenue de Pagnot au Nord et au Sud ainsi que le raccordement sur l'avenue Marcel Dassault.

La clôture de la concertation est intervenue le 26 avril 2024 à 12h00. Elle a été annoncée le 16 avril 2024 par voie de presse dans le journal Sud-Ouest et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.

3.2 - Bilan

Le bilan de la concertation est joint en annexe. Il fait état de questionnements et contributions exprimés par le public sur les registres, le site internet et lors des réunions publiques, dont les principaux portent sur les thématiques suivantes :

- La géométrie des voies
- La mobilité et la sécurité des modes doux
- Les matériaux
- La végétation et l'environnement
- Le schéma de circulation
- Les emprises foncières

Les contributions exprimées au cours de la concertation témoignent d'avis unanimes sur l'opportunité du projet mais parfois plus tranchés dans certaines de ses orientations.

La nécessité de requalifier les voiries est un point de consensus entre les contributeurs. Ceux-ci rejoignent l'intérêt d'un aménagement plus sécurisé pour les véhicules motorisés (VL, PL...) et le déploiement d'aménagements en faveur des mobilités douces (cyclistes et piétons).

Les remarques portent essentiellement sur la nature des aménagements pour les cycles lors des trajets domicile-travail. La solution d'une voie verte a été retenue car elle limite au mieux l'imperméabilisation du sol dans un secteur qui est contraint par une problématique hydraulique (présence de la nappe phréatique) et écologique. Les voies vertes de 3 mètres de large permettront un partage de l'espace public entre les cyclistes et les piétons peu présents dans le secteur.

Le bilan de la concertation détaille les contributions issues des différents supports de concertation (registres, site internet, réunions publiques).

Il précise également les réponses apportées par Bordeaux Métropole ou les communes et la manière dont les contributions vont orienter la conception de l'aménagement.

Eu regard aux réponses apportées par Bordeaux Métropole ou les communes, et aux modifications apportées au projet, déjà intégrées ou à venir, il apparaît pertinent de poursuivre l'opération.

4 - Arrêt du projet selon ses caractéristiques essentielles/ Confirmation de la poursuite du projet

Les avenues Mazeau, Touban et Pagnot, sont des voies dont les caractéristiques actuelles

(tracé en plan et profil en travers) ne permettent pas un écoulement de trafic important et suffisant, de manière sécurisée. Face à la vétusté de ces voiries, le processus des études préliminaires a permis de proposer leur requalification autour d'un parti d'aménagement répondant aux grands objectifs énoncés au point 2 de la présente délibération.

Le parti d'aménagement retenu propose de requalifier les voiries de Mazeau et Touban par le redimensionnement des chaussées circulables en double sens à 6m de largeur, l'aménagement de voies vertes d'un gabarit de 3m de large le long des avenues ainsi que le réaménagement de noues pour assurer la gestion des eaux pluviales. Une amélioration des carrefours avec l'aménagement de plateaux permettra une sécurisation des traversées et la réduction des vitesses. Un trottoir complémentaire sera aménagé à l'Ouest de l'avenue de Mazeau entre l'avenue de Cassiopée et l'avenue de Capeyron.

Il est prévu de requalifier la partie Sud de l'avenue de Pagnot en aménageant une voie verte à la place de la chaussée actuelle et de créer une nouvelle voirie de 6 m de large à l'Est de celle-ci. Ce parti d'aménagement, au vu de la vétusté des structures de chaussées en place n'engendrera pas impact significatif sur le coût global des travaux. La gestion des eaux pluviales sera assurée par un système de noues. En complément les abords seront végétalisés afin d'inscrire le projet dans le paysage existant.

Sur la partie Nord de l'avenue de Pagnot, pour faciliter les liaisons modes doux entre l'OIM et les secteurs habités du bourg de Magudas et l'avenue de Capeyron, une voie verte de 3 m de large sera aménagée à l'Ouest de la voirie existante entre la rue du commandant Charcot et l'avenue de Capeyron. Les modes doux entre l'avenue de Touban et le rue du commandant Charcot emprunteront les chemins nature existants et à créer.

Au Sud du projet, il est enfin proposé de requalifier le raccordement au niveau de l'avenue Marcel Dassault avec la création d'un nouveau giratoire à long terme.

Le coût du projet est estimé à 12,7M €HT au stade des études préliminaires.

Les études d'avant-projet (AVP) conduiront à affiner ce budget initial.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-2 et suivants,

VU la délibération n°2021-288 du 21 mai 2021 ouvrant la concertation réglementaire concernant le projet de requalification des avenues de Mazeau, Touban et Pagnot à St-Médard-en-Jalles et Mérignac,

VU les observations inscrites dans les registres de concertation et sur le site de la participation de Bordeaux Métropole,

VU le bilan de la concertation joint en annexe,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que la concertation relative au projet de requalification des avenues de Mazeau, Touban et Pagnot sur les communes de Saint-Médard-en-Jalles et Mérignac s'est déroulée du 28 juin 2021 au 26 avril 2024 dans le respect des modalités définies dans la délibération n°2021-288 du 21 mai 2021,

CONSIDERANT que cette concertation a permis à Bordeaux Métropole de recueillir les questions, préoccupations, ainsi que les attentes des habitants et personnes intéressées en ce qui concerne la requalification des avenues de Mazeau, Touban et Pagnot, et le déploiement d'aménagements en faveur des mobilités douces,

CONSIDERANT que le bilan de cette concertation, qui permettra d'alimenter les réflexions de Bordeaux Métropole, ne remet pas en cause l'opportunité de la poursuite du projet selon les objectifs définis dans la délibération n°2021-288 du 21 mai 2021,

CONSIDERANT que le projet de requalification des avenues de Mazeau, Touban et Pagnot sur les communes de Saint-Médard-en-Jalles et Mérignac, permet un écoulement de trafic plus important et suffisant de manière sécurisée, offre des aménagements confortables et sécurisés aux mobilités douces et répond aux objectifs du projet soumis à la concertation,

DECIDE

Article 1 : d'arrêter le bilan de la concertation réglementaire relative au projet de requalification des avenues de Mazeau, Touban et Pagnot sur les communes de Saint-Médard-en-Jalles et Mérignac, tel que dressé en annexe,

Article 2 : de tenir à disposition du public ce bilan ainsi que les observations relatives à cette concertation, au Pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole (Direction du développement et de l'aménagement), aux jours et heures habituels d'ouverture au public des services de la Métropole,

Article 3 : de confirmer la poursuite du projet de requalification des avenues de Mazeau, Touban et Pagnot, et le déploiement d'aménagements en faveur des mobilités douces dans leur nature et leurs caractéristiques telles que présentées ci-dessus,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président, Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT
DATE DE MISE EN LIGNE : 4 OCTOBRE 2024	